

Travailler un plan d'évolution des systèmes d'information des SSTI

Vous trouverez ci-après une synthèse, à la date du 20 avril 2021, des travaux conduits avec l'appui de la société Infhotep et ayant pour objectif la mise en œuvre, à terme, de systèmes d'information dans les SSTI permettant de répondre aux attentes et aux besoins liés à leurs missions actuelles et futures.

Rappel de la méthode et de la stratégie suivie

Les travaux ont démarré par une reprise de **l'état des lieux** réalisé en début d'année avec l'appui du Cabinet Valmen. La description de la situation actuelle a permis de tracer des pistes partant de la réalité pour atteindre la cible retenue, ce en suivant la méthodologie suivante :

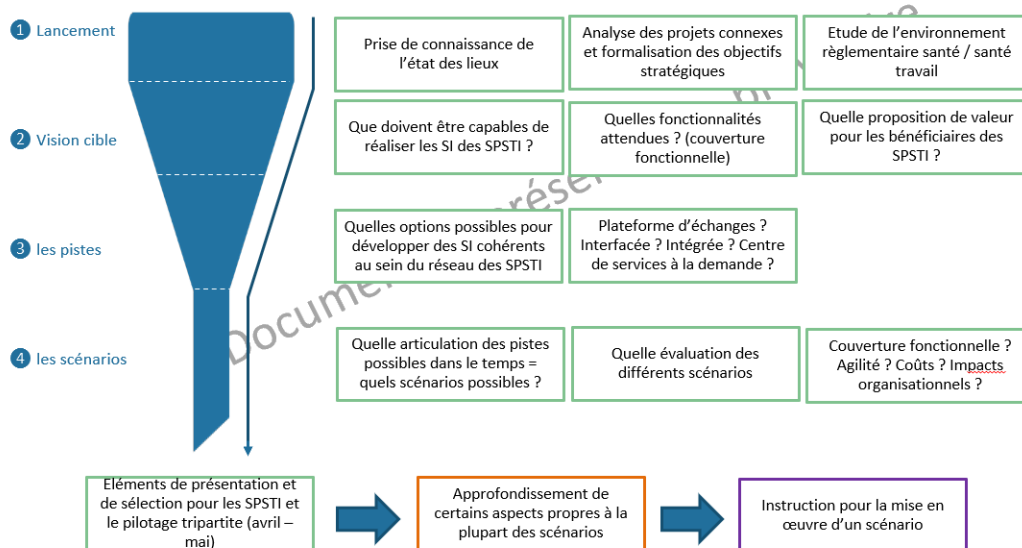
- 1) Déterminer **une vision cible** du système d'information en listant et articulant précisément les fonctionnalités requises pour assurer l'offre de services, prendre en considération les évolutions potentielles à l'issue de la loi à venir, être en situation de prendre le « virage numérique en santé » inscrit dans les politiques publiques, doter les professionnels d'outils au quotidien indispensables à leur activité, et créer une capacité de consolidation des données dans le secteur.
- 2) Une fois connus l'état des lieux et la vision cible, travailler les **différentes pistes et modèles possibles** pour les systèmes d'information des SSTI, en veillant à n'en éliminer aucun d'emblée afin de permettre une appropriation future des décisions par toutes les parties prenantes.
- 3) Articuler les grandes options possibles à travers **différents scénarii**, chaque scénario représentant un schéma directeur de développement des SSTI possible. A noter que tous les scénarios permettent d'atteindre la vision cible à terme, mais la part mutualisée à l'échelon national et celle portée par le niveau local peuvent varier. Ainsi les délais de disponibilité des différentes fonctionnalités, le besoin de financement mutualisé, ou le besoin de coordination peuvent différer. Les scénarii ont été décrits et évalués selon plusieurs critères : part des fonctionnalités mutualisées (couverture fonctionnelle), capacités à s'adapter dans le temps et à l'évolution des besoins (agilité), impacts organisationnels et de gouvernance, estimation du coût de la part mutualisée (investissement), et enfin les risques inhérents au projet.

Deux livrables produits par la société Infhotep, après travail et présentation du comité de pilotage dédié à ce dossier, de la commission des systèmes d'information, et du bureau de Présanse, sont maintenant mis à disposition des SSTI :

- A. Description détaillée de la vision cible
- B. Instruction de scénarii pour le développement du système d'information des SSTI

Doter les SPSTI, les partenaires sociaux et l'Etat d'un travail étayé d'aide la décision

Une approche en entonnoir



Traduire la vision cible en langage courant

La technicité nécessaire pour décrire de manière opérationnelle la vision cible et un schéma directeur de développement des systèmes d'information peut constituer un obstacle à l'appréhension des enjeux du dossier et donc en conséquence à l'expression de la volonté politique des parties prenantes. Ainsi en parallèle du travail d'Inphotep, sur recommandation de la commission des systèmes d'information, il a semblé important d'exprimer en langage courant, et en fonction des acteurs, les attendus et la couverture fonctionnelle d'un tel projet.

Employeurs : Avoir accès à une interface identique partout en France pour communiquer avec leur SSTI- SPSTI et échanger les informations utiles à la prise en charge de leurs salariés et à leur attente de conseils

Disposer d'informations lisibles et comparables sur l'offre de services de chaque SPSTI - Disposer d'un compte individuel qui assure la traçabilité des informations de l'entreprise et leur portabilité vers un autre SPSTI le cas échéant.

Être en mesure de connaître à tout moment la situation de chaque salarié au regard du suivi individuel de son état de santé quelle que soit sa mobilité ou le nombre de ses employeurs.

Pouvoir planifier les rendez-vous des salariés en ligne à partir d'une interface identique partout en France.

Avoir l'assurance de la confidentialité et de la sécurité des données d'entreprise....

Salariés : Avoir accès à ses informations personnelles et à ses conseils de prévention en ligne. Avoir l'assurance de la sécurité et de la portabilité des données personnelles recueillies par le SPSTI et consignées dans le DMST, et en partie versées dans le DMP.

...

Branches professionnelles et entreprises multisites : Bénéficier de données consolidées par les SPSTI et cohérentes partout en France pour nourrir leur dialogue social et travailler les sujets en lien avec la santé au travail.

Bénéficier de données consolidées par code SIREN pour avoir une vision globale quelle que soit le nombre d'établissements de l'entreprise et le nombre de SPSTI impliqués.

...

Pilotes du système de santé au travail : Disposer de données cohérentes de la part des SPSTI pour établir des diagnostics territoriaux pouvant orienter les plans de santé au travail.

Disposer de rapports d'activité consolidés sur la base d'indicateurs partagés à l'échelon local, régional et national –

Être situation de vérifier l'effectivité et la qualité du service rendu.

...

Equipes pluridisciplinaires des SPSTI : Disposer des outils permettant de suivre leur activité et de piloter au quotidien la prise en charge effective des effectifs qui leur sont confiés.

Pouvoir exploiter les données qu'elles recueillent pour cibler leur action.

Pouvoir assurer l'identitovigilance au moment des visites.

Disposer d'outils adaptés pour la pratique à distance.

Communiquer au sein du réseau de professionnels mobilisés pour la prévention de la désinsertion professionnelle.

...

Directions des SPSTI : Disposer des tableaux de bords pour assurer la qualité et l'effectivité du service rendu.

Suivre les délais de réponse aux demandes de visites et autres demandes d'actions en milieu de travail ou de conseils

Pouvoir situer les performances du SPSTI par rapport aux autres à l'échelle régionale et nationale.

...

Chercheurs : Disposer de données collectives de qualité pour faire progresser la connaissance en santé au travail.

...

A partir de là, les parties prenantes pourront également être interrogées sur leurs attentes en termes de délais pour disposer de ces fonctionnalités. Les coûts et les économies qui en découleront pourront ainsi s'envisager dans le temps.

Préparer progressivement les décisions et les transformations indispensables des SI

Les travaux menés permettent donc de poser sans a priori les options possibles et constituent une étape dans l'élaboration de décisions collectives à venir.

Selon les scénarii, les premières estimations d'investissement et de coût de fonctionnement font apparaître des besoins de financement sur plusieurs années comprises entre quelques millions d'euros et plusieurs dizaines de millions d'euros. Il apparaît que de telles ressources ne peuvent être mutualisées qu'avec la compréhension et la volonté clairement exprimées des parties prenantes (les pilotes institutionnels du système – Partenaires sociaux et Etat) et bien sûr les opérateurs que sont les SSTI, ou futurs SPSTI.

A noter qu'à ce stade les chiffrages sont des estimations grossières permettant simplement des comparaisons d'échelles. Ils ne constituent pas un travail fin et stabilisé. Ils ne portent par ailleurs que sur la part mutualisée entre les Services, et non sur la part locale. Il est impossible pour l'heure de déterminer, même grossièrement les économies générées par la mutualisation en local. Pour information, les dépenses annuelles des SSTI pour le fonctionnement de leurs SI en local sont estimées à 50 millions d'euros (3% de leur chiffre d'affaires). A titre de comparaison, les dépenses informatiques d'une entreprise de l'OCDE appartenant au secteur de la santé se situent autour de 5% de son CA.

Lors de sa réunion du 21 avril dernier, le Conseil d'Administration a approuvé la démarche qui consiste, à partir du travail réalisé, à aborder dès à présent au sein du réseau et à l'extérieur, les tenants et aboutissants de ce dossier capital pour la réussite de la mission des Services. Un point sur les retours de ces premiers échanges sera fait lors de l'Assemblée générale de Présanse le 10 juin.

Dans l'attente d'une définition réglementaire d'un « ensemble socle de services », tel que le prévoit la proposition de loi en cours de discussion, avis pris des partenaires sociaux au sein du Conseil national de prévention et de santé au travail – encore à créer – et dans l'attente d'un modèle de certification traitant pour partie les systèmes d'information, **le Conseil d'Administration de Présanse a également décidé d'approfondir les options de « plateforme d'échanges entre SSTI » et « d'interfaces employeurs et salariés » harmonisées.** L'ensemble des scénarii inclut en effet ces solutions qui doivent créer des fonctionnalités n'existant pas aujourd'hui. Cette décision a en outre l'intérêt d'afficher de nouveau la volonté des représentants des SSTI de faire évoluer leurs systèmes d'information de manière cohérente et utile pour les bénéficiaires du dispositif. **Sans préjuger des arbitrages à venir, le comité de pilotage, la commission des systèmes d'information et le bureau de Présanse, sont déjà arrivés à la conclusion que le statu quo sur ce dossier n'est pas une option pour l'avenir du réseau.**